

géré au gouvernement était la création d'une commission munie de pouvoirs lui permettant de refuser les augmentations de prix injustifiables, mais le gouvernement a créé une commission sans pouvoir. Les efforts de cette commission seraient risibles, sauf que c'est le consommateur canadien qui doit en souffrir. Voici un exemple: la Commission a récemment constaté que l'augmentation de 4c. du prix du pain était injustifiable, mais elle n'a pu rien faire pour empêcher l'augmentation, si ce n'est de publier un communiqué de presse. Le Nouveau parti démocratique croit encore que la Commission pourrait servir à contrôler le prix des aliments si le gouvernement était disposé à lui accorder les pouvoirs nécessaires pour retirer les prix injustifiables.

[Traduction]

Le domaine du coût de la vie probablement le plus important...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Étant donné que, comme le prévoit le Règlement, le temps de parole du député est expiré, je dois demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'il puisse poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je vous suis reconnaissant ainsi qu'à mes collègues.

Le domaine du coût de la vie probablement le plus important et dans lequel il est possible aux législateurs d'intervenir immédiatement, s'ils en avaient seulement le désir, est celui du logement. Il est de notre devoir de parlementaires au cours de cette session de cesser de replâtrer ce droit fondamental de nos concitoyens, de cesser de considérer les logements comme un mécanisme économique, de cesser de nous appuyer uniquement sur la stimulation qu'apporte le profit et de commencer à accorder aux logements l'importance sociale qu'ils exigent et ont toujours exigée.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: J'ai remarqué que le chef de l'opposition a déclaré ne pas admettre qu'il nous était impossible de mettre de l'ordre dans le secteur du logement. Il n'a pas dit comment il envisageait de remettre de l'ordre mais je conviens avec lui que nous ne pouvons tolérer cet état de choses. Ayant déjà dépassé mon temps de parole je n'ai pas le temps de vous indiquer les prix exorbitants demandés actuellement pour des logements, pour des hypothèques, pour les loyers dans les nouveaux immeubles de rapport qui défigurent nos villes, ni pour les loyers usuraire exigés dans de vieux immeubles délabrés du centre de nos villes. Nous ne connaissons que trop de cas de maisons de \$40,000 vendues un an plus tôt \$30,000, ni la nécessité où se trouve maintenant une famille de gagner \$20,000 pour faire face à une première hypothèque. Il est inutile de m'étendre davantage.

Le Parlement peut et doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la spéculation foncière déchaînée qui fait la honte de chaque collectivité. Il nous faut prendre des mesures hardies et libérer des sommes beaucoup plus importantes pour le remboursement foncier afin de freiner encore l'exploitation de ce droit fondamental. Il nous faudra des programmes d'habitation beaucoup plus généreux et audacieux que ceux auxquels les gouvernements libéraux et conservateurs nous ont habitués, faute de quoi nous entraverons le développement des familles pendant plusieurs générations. Et justement puisque nous avons un Parlement où tous les partis sont minoritaires, nous

L'Adresse—M. Lewis

avons la possibilité de remplacer les politiques passées et d'amorcer de nouvelles initiatives afin d'assurer des logements aux familles canadiennes.

Mes collègues et moi nous disons: ayons le courage d'adopter des lois qui obligeront les institutions financières à affecter une juste part de leurs investissements annuels aux prêts hypothécaires et à ne pas exiger plus de 6 p. 100 d'intérêt.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Ayons le courage d'assujettir ce programme à une réglementation qui donnera la priorité, pour ces prêts hypothécaires à 6 p. 100, aux familles à revenus moyen ou faible. Et si quelqu'un vient prétendre que ce serait là une injustice pour ceux qui ont déjà à amortir des prêts hypothécaires à des taux plus élevés, ou pour les locataires, la réponse est fort simple: on peut adapter le régime fiscal pour alléger le fardeau des victimes de taux usuraires.

Ce que je voudrais faire comprendre—et j'espère y avoir réussi—c'est que nous, Canadiens, allons être aux prises avec les difficultés économiques qui nous assaillent, et il nous faudra nous attaquer à la racine de ce que nous appelons notre régime. Sans changements d'ordre fondamental, sans mesures pour freiner le pouvoir des compagnies, et surtout pour maîtriser les compagnies multinationales, nous ne saurions relever le défi des années 70. Nous risquons que de plus en plus de Canadiens soient réduits à un niveau de vie inférieur à celui que nous considérons juste et équitable. Car notre société continue d'être en proie à l'injustice et à une pauvreté qui n'a pas sa raison d'être.

● (1730)

Au cas où des représentants ici se feraient des illusions au sujet de la répartition de la richesse et du revenu au pays, permettez-moi de citer quelques chiffres, qui mettront en évidence les graves injustices qui continuent d'accabler les Canadiens. Je tiens à ce que les collègues du chef de l'opposition (M. Stanfield) lui fassent part de quelques-unes de ces réalités, étant donné sa béate déclaration au sujet du petit ouvrier qui possède des obligations d'épargne du Canada. Il devrait examiner quelques-uns de ces chiffres avant de faire une déclaration de ce genre. Mes statistiques sont d'avant 1970, parce que ce sont les dernières qui aient été publiées, mais je ne doute nullement que la situation actuelle soit au moins aussi mauvaise et probablement pire que celle-là.

Le fait est que plus de la moitié des familles et des célibataires canadiens, pour être exact 53.5 p. 100, n'avaient aucun compte d'épargne en banque en 1970 et que 13 p. 100 de toute la population du Canada détenaient 55 p. 100 de la valeur totale des dépôts.

Le fait est que 80 p. 100 des Canadiens ne possédaient même pas une seule obligation d'épargne du Canada. Pourtant, le chef de l'opposition prétend que les petites gens ont des obligations d'épargne du Canada; selon lui, les petites gens représentent 20 p. 100 de la population canadienne et les gros bonnets 80 p. 100. Monsieur l'Orateur, 80 p. 100 des Canadiens ne possédaient pas une seule obligation d'épargne du Canada en 1970, alors que 4 p. 100 des Canadiens possédaient 65 p. 100 de la valeur totale des obligations en cours. Et puis, 86 p. 100 des familles et des célibataires canadiens ne possédaient aucune action tandis que 2 p. 100 de tous les Canadiens possédaient 64 p. 100 de la valeur totale des actions.

Ce qui est peut-être encore plus important et plus révélateur, c'est que 10 p. 100 des familles et des célibataires